



LE PIC VERT

COPIE

Monsieur le Maire de Moirans
Place de l'Assemblée départementale
38430 MOIRANS

Réaumont, le 28 février 2018

Objet : défrichement d'espaces boisés classés

Monsieur le Maire,

Notre association a suivi avec intérêt les suites données aux tentatives de défrichement de l'espace boisé classé de Pierre Blanche, qui vous avaient été signalées par l'association ACBVV (Association Citoyenne Bien Vivre à Vourey).

Nous souhaitons attirer votre attention sur deux autres cas de défrichements de parcelles que vous avez inscrites en espaces boisés classés au PLU et qui sont également classées en ZNIEFF.

Il s'agit tout d'abord du défrichement de la parcelle BH105 en bordure de Mayenne, d'une surface cadastrale de 26 190 m² dans le secteur des Vernes.

Le second cas concerne les parcelles BK41 à BK45, d'une contenance totale de 23 142 m², en face des silos Payre.

Dans ces deux cas, il apparaît clairement que les arbres ont été défrichés et que ces parcelles sont maintenues en état de « non-boisement », ce qui est évidemment illégal pour un espace boisé classé.

Etant donnés ces éléments, nous vous demandons d'intervenir pour obtenir le rétablissement de la situation et la remise en état des terrains.

Nous sommes tout naturellement à votre disposition pour de plus amples informations et, si vous le souhaitez, pour en discuter de vive voix, avec vous ou avec les personnes que vous aurez désignées.

Si toutefois la situation n'évoluait pas, le Pic Vert déposerait plainte.

Dans l'attente, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Maire, nos cordiales salutations.

Dominique VENTURINI
Co-Président,

Copie à l'ACBVV.